



ECHE Sélection 2015

Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

E- formulaire de candidature

Appel à propositions EACEA/15/2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme)
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2015
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	22/05/2014 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	FR

269554-EPP-1-2015-1-FR-EPPKA3-ECHE

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): pas applicable

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

* *<u>OJ</u>EU L 347/50 of 20-12-2013*

A.1. Profil de l'établissement

PIC	940546339
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	EPLEFPA Nîmes
Traduction de cette dénomination en anglais	EPLEFPA Nîmes
Acronyme	MPS
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2015
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	chemin des canaux domaine de Donadille
Pays	France
Région	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Code postal	30230
Ville	RODILHAN
Site Internet	www.epl.nimes.educagri.fr

A.2. Représentant Légal

Civilité	M
Genre	Masculin
Prénom	CLAUDE
Nom de famille	BERTAUD
Fonction	PROVISEUR
Courriel	CLAUDE.BERTAUD@EDUCAGRI.FR
Téléphone (code pays inclus)	+33466206767
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	chemin des canaux
Pays	FR, France
Code postal	30230
Ville	RODILHAN

A.3. Coordinateur

Civilité	MME
Genre	Féminin
Prénom	CRISTEL

Nom de famille	GERBINO
Département	ADMINISTRATION
Fonction	PROVISEURE ADJOINTE
Courriel	CRISTEL.GERBINO@EDUCAGRI.FR
Site internet	WWW.EPL.NIMES.EDUCAGRI.FR
Téléphone (code pays inclus)	04.66.20.67.67
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	chemin des canaux
Pays	FR, France
Code postal	30230
Ville	RODILHAN

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2013- 2014:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	172.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)

Enseignants:	32.0
Administratifs:	3.0

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	6.0
1er Cycle (ex: Licence):	2.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2013-2014)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays du Programme	26.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays partenaires	4.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires	5.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme	0.0
---	-----

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire

1.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2013-2014)

Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme

0.0

COOPERATION

Accords valides en 2013/2014 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme:

2.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires:

3.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays partenaires:

0.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2013-2014) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus ou Tempus)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur :

1.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire :

1.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2013/2014 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.5

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.5

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques. Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

Dans le cadre du projet d'établissement, notre centre de formation a mis en place la structure permettant le suivi des mobilités entrantes et sortantes.

Une commission "coopération internationale" réfléchit sur les orientations en matière de mobilité et ses développements. D'autre part, certains membres de la commission constituent un groupe actif qui a la charge du suivi des actions sur le terrain.

Il est composé des personnes suivantes :

- 1 enseignant de viticulture pour la mobilité liée aux formations viti-vinicoles,
- 1 enseignant d'hydraulique pour la mobilité liée aux formations sur l'eau,
- 1 enseignant d'aménagement paysager pour la mobilité liée aux formations aménagements paysagers,
- 1 enseignant d'espagnol,
- 1 enseignant d'anglais,
- 0.5 personnel administratif,
- 1 personnel de direction.

Les enseignants référents s'impliquent sur la base du volontariat.

La commission se réunit a minima une fois par an et un des membres rend compte lors des Conseils d'Administration.

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

Dans le cadre de l'expérimentation LMD (Licence Master Doctorat) au sein du Ministère de l'Agriculture, nos étudiants de BTS Viticulture-Oenologie sont évalués suivant le modèle d'ECTS défini par le processus de Bologne. Le BTS est découpé en 4 semestres valant 30 ECTS chacun. Au sein de chaque semestre, les ECTS sont répartis suivant 3 unités d'enseignement (UE). Un ECTS équivaut à une charge de travail de 30 heures par étudiant (heures de cours, de TP/TD et de travail personnel). Cette charge de travail est évaluée par les enseignants des unités d'enseignement.

Suivant les capacités acquises par les étudiants à l'étranger, les enseignants valideront les ECTS correspondants pour leur diplôme.

Pour les autres formations supérieures, dans l'attente d'une généralisation du système LMD, les crédits ECTS sont octroyés seulement suite à l'obtention du BTS, par l'attribution d'ECTS telle que définie dans le processus de Bologne (voir décret n°2007-946 du 15 mai 2007).

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

Parmi les formations dispensées par notre établissement, certaines sont ouvertes sur l'étranger. Le catalogue de cours est consultable à l'adresse : http://www.epl.nimes.educagri.fr/eplefpa_nimes_rodilhan/index.php?perma=coop_inter_eplefpa
Ce catalogue est en cours de traduction.

Les cours sont assurés en français. Cependant, la présence de deux sections européennes (anglais et espagnol) en baccalauréat professionnel fournit un nombre important d'enseignants habilités à enseigner dans ces langues

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés. (maximum 1000 caractères)

Les accords interinstitutionnels sont conclus avec les universités, les écoles et les partenaires professionnels étrangers avant les mobilités réalisés dans l'Union Européenne et hors de l'UE.

Les partenaires sont choisis au départ selon des choix géographiques et/ou des thématiques professionnelles communes.

Ces accords sont signés après visites et concertations avec les différents partenaires sous forme de convention.

Ces conventions précisent les modalités pratiques des échanges: la durée des mobilités, les dates, le déroulement de la mobilité, le contenu, l'hébergement, le transport, le nombre d'étudiants concernés. Elles décrivent également les engagements des parties : absence d'obligation financière, compétences en langue nécessaires, assurances. Elles précisent aussi la mise en place de tuteurs et mentors.

Des visites entre les partenaires sont prévues tous les deux ans pour assurer la pérennité du partenariat.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Une préparation linguistique a été mise en place depuis plusieurs années pour les lycéens dans le cadre de Léonardo . Un dispositif similaire est mis en place pour préparer les étudiants et les personnels candidats à la mobilité: apprentissage du vocabulaire technique, sessions de travaux pratiques et visites d'entreprises en langue étrangère. Les enseignants volontaires de DELE épaulés par des enseignants en LV s'occupent de cette formation. De plus, les étudiants en BTSA Viticulture-Oenologie suivent une formation diplômante en anglais reconnue dans le monde professionnel (Wine and Spirit) qui leur garantit un bon niveau linguistique avant départ. Des professionnels étrangers installés dans le secteur interviennent ponctuellement.

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

L'étudiant en mobilité entrante dispose de deux personnes ressource précisées dans la convention:

- un mentor, personne en charge de toutes les personnes à mobilité entrante facilite les démarches de résidence en France (demande bourses, APL, banques...)

- un tuteur, référent pour un seul jeune, accompagnera l'étudiant durant la scolarité, en le mettant en relation avec les autres étudiants, et le coordonnateur de la filière et l'administration. Il réfléchit également à un parcours individualisé de formation avec l'équipe pédagogique.

Concernant les étudiants à mobilité sortante, il est fait en sorte lors de la signature des accords qu'il y ait réciprocité dans le dispositif d'accueil.

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)
Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Des enseignants de FLE prendront en charge ces jeunes en mobilité entrante à raison de deux heures par semaine afin d'améliorer leur niveau en français. Un système de parrainage sera également mis en place entre l'étudiant étranger et un étudiant français parlant sa langue afin de faciliter son intégration. Les mobilités entrantes de personnel pour une durée minimum de deux mois ne sont pas envisagées à l'heure actuelle.

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Pour les formations non concernées par l'expérimentation LMD, l'expérience à l'étranger d'un étudiant est validée par 120 ECTS à l'issue de l'obtention du BTSA. Le portfolio europass est également utilisé et constitue une reconnaissance de l'expérience à l'étranger. Pour le BTSA Viticulture-Oenologie sous le régime LMD, les capacités acquises à l'étranger sont validées par des ECTS. Ces ECTS sont attribués suivant le contenu des enseignements précisés dans la convention qui lie les partenaires. Dans notre échange avec l'école espagnole, les capacités : s'exprimer à l'écrit en langue étrangère (2ECTS) et prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre professionnel (10 ECTS).

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

Le personnel candidat à la mobilité bénéficie du soutien d'une personne ressource pour faciliter ses démarches administratives, de financement, et d'intégration dans des dispositifs régionaux.
Des réunions d'information et de promotion de la mobilité à destination du personnel sont mises en place. La reconnaissance de l'expérience à l'étranger des personnels se fait par l'intermédiaire de l'europass.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduite à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

Suite à la participation de nos personnels et étudiants à des projets de coopération européenne et internationale, sont organisées des sessions de valorisation où sont invités la presse, les parents et d'autres classes. Lors de ces sessions sont projetés des "diaporamas" présentant les pays concernés et retraçant l'expérience humaine et professionnelle des participants. D'autre part, ces expériences sont valorisées lors des journées portes ouvertes mais également disponibles sur le site internet de l'établissement. Un aménagement des emplois du temps des personnels faisant une mobilité reste une priorité pour la direction de l'établissement. De plus, leur implication dans ces dispositifs est reconnue lors de leur évaluation annuelle.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Le lycée Marie Durand se situe au sud est de la France à quelques dizaines de kilomètres de la côte méditerranéenne. Marseille est à une centaine de kilomètres. Nîmes se situant dans la région Languedoc Roussillon est une ville attachée à l'agriculture méditerranéenne (culture maraîchère, arboriculture, viticulture,...).

Le lycée est un site de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Gard. Situé en zone péri-urbaine, il accueille 480 élèves et étudiants du bac professionnel à la licence professionnelle dans les domaines de la viticulture oenologie, de la gestion de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement paysager et du commerce.

L'enseignement, de par sa constitution, doit mettre en oeuvre cinq missions: la formation, l'animation rurale, l'insertion, l'expérimentation et la coopération internationale. L'ouverture vers l'Europe et le monde est une identité forte, partagée depuis 15 ans par les personnels et sera réaffirmée dans le nouveau projet d'établissement 2014-2018. L'établissement délivre un Bac pro européen pour les élèves étant inscrits dans une section européenne. Ces élèves constituent un vivier pour nos formations supérieures tournées vers l'international.

La mission de coopération internationale s'appuie sur de nombreux partenariats pérennes aussi bien au sein de l'UE que hors UE : Espagne, Portugal, Pays-Bas, Malte, Slovénie, Angleterre, Yémen, Brésil, Tunisie, Maroc.

a) Le choix des partenaires est effectué sur les critères suivants :

- des pays s'inscrivant dans des partenariats régionaux existants (Brésil),
- des structures présentant des problématiques techniques originales et innovantes pour les formations de l'établissement (matériel végétal, terroir, climat). A titre d'exemple, notre échange avec le Niger permet la mise en commun de nos expériences vis-à-vis des fortes variations climatiques et des sécheresses où la ressource en eau devient un facteur limitant pour l'agriculture,
- par réponse à des appels de candidature dans le cadre d'une politique nationale agricole. Le lycée s'est vu confier la responsabilité de la rénovation des formations yéménites en concurrence directe avec l'Allemagne et les Pays-Bas.
- des structures présentant un intérêt pour l'apprentissage et l'approfondissement des langues étrangères enseignées dans l'établissement. Espagne, Malte et Slovénie (en Bac professionnel) sont des pays sélectionnés en partie sur ce critère.

b) Les régions géographiques :

Dans l'UE:

- Espagne: Escola de Viticultura i Enologia Mercè Rossell i Domènech à Sant Sadurni
- Malte: étudiants de BTS Technico-commercial
- Espagne (Tenerife) : étudiants de BTS Aménagements Paysagers

Hors de l'UE:

Nous ciblons également des partenariats hors UE constitués lors de voyages d'études, d'échanges entre filières professionnelles. Ils font l'objet d'accords cadres, de jumelages et d'échanges durables d'étudiants et de personnels.

- Yémen, depuis 2004, jumelage et accueil et formation de formateurs yéménites pour des périodes d'une dizaine de jours
- Inde, depuis juin 2013, envoi de stagiaire dans l'université de Bengale sur le thème de la culture du thé dans l'Himalay,
- Niger, depuis août 2013, accompagnement dans la construction d'un Mas agricole dans la région d'Illela,
- Cameroun, depuis juin 2012, envoi de 5 stagiaires en partenariat avec la fédération des Jeunes agriculteurs locale.

c) Les objectifs et groupes cibles

Notre objectif principal est de développer les mobilités entrantes et sortantes à des fins de stage pour l'ensemble de nos BTS et sortantes à des fins d'études pour le BTS VO en expérimentation.

Concernant la mobilité des personnels, nous souhaitons développer des échanges de pratique et de transferts de savoirs.

Ce développement de mobilité permettra de :

- Tendre vers l'excellence professionnelle
- Vivre la citoyenneté européenne
- Consolider le réseau de partenaires européens
- Améliorer l'employabilité future et la mobilité professionnelle en Europe et les capacités linguistiques
- Promouvoir la coopération éducation entreprise
- Développer de nouveaux partenariats avec des établissements étrangers en accueillant des étudiants de niveau BTS et des personnels.

Nous souhaitons poursuivre les projets internationaux et les échanges établis en BTS Gemeau et établir de nouveaux échanges concernant les BTS viti/oenologie avec un établissement en Espagne (Sant Sadurni).

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer (max. 2000 caractères).

Langue originale [FR]

Une partie de nos formations supérieures n'étant pas concernée par l'expérimentation LMD, nous souhaitons mettre la priorité sur le développement des mobilités entrantes et sortantes de stages et d'études durant la période de 2014-2017 pour le BTS Viticulture/Oenologie LMD. De plus, nous continuerons à promouvoir les mobilités entrantes de personnels.

L'organisation sera la suivante:

Pour la mobilité sortante:

- mars 2014: déplacement d'une délégation du lycée en Espagne pour contractualiser les modalités du partenariat,
- septembre 2014: proposition de l'organisation de la formation et de l'octroi des ECTS pour les candidats à la mobilité sortante de formation au jury national de BTS Viticulture/Oenologie
- décembre 2014 : validation des vœux de mobilités des étudiants
- août/septembre 2015: envoi des premiers étudiants
- novembre 2015 : concertation et bilan sur les premières mobilités sortantes

Pour la mobilité entrante:

- juin 2014 : mise en ligne pour les entrants d'un premier catalogue de formation avec les ECTS équivalents
- septembre 2015: accueil des premiers étudiants étrangers
- novembre 2015 : concertation et bilan sur les premières mobilités entrantes

Poursuite des mobilités entrantes de personnels sur la période 2014-2018 conformément au projet d'établissement.

En fonction des retours d'expérience et de validations du Ministère, une généralisation à d'autres pays européens sera engagée en 2018.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Notre politique de coopération internationale vise les impacts suivants sur les 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur:

- augmenter le niveau de qualification. Le dispositif Erasmus permet la validation et la reconnaissance de formations professionnelles indispensables à la mobilité européennes des futurs employés dans le domaine de la viticulture.
- améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur. Le programme Erasmus favorisera l'acquisition d'une certaine autonomie, d'une estime de soi, de la maîtrise des langues, l'enrichissement culturel et la citoyenneté européenne des individus, personnels, professionnels, étudiants, tremplins de la qualification et de la réussite.
- relever la qualité grâce à la mobilité et la coopération transnationale. La charte Erasmus, par la mobilité des enseignants, doit permettre des regards croisés sur les évolutions et les innovations technologiques. En invitant des formateurs étrangers à venir se former, l'établissement contribuera à l'amélioration de la qualité des enseignements à l'étranger.
- faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises. Les partenariats internationaux bâtis en coopération avec des projets régionaux (Jeunes agriculteurs au Niger, Conseil Général en Andalousie...) permettent de faire le lien entre enseignement, organismes agricoles, pouvoirs publics et entreprises étrangères.
-
- La participation à Erasmus + contribuera à améliorer la gouvernance et le financement en se professionnalisant davantage, en travaillant en réseaux européens et sécurisant de manière durable les partenariats avec les établissements d'enseignements supérieurs et les entreprises étrangères.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Rodilhan

Nom: BERTHAUD

Date (jj/mm/aaaa): 19/05/2014

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement